

DECISION PORTANT FIXATION DES TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL LE MOULIN DU BIDOUNET POUR L'ANNEE 2026

Fin N° 2026 - 18

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2022, complétant les délibérations des 23 juillet 2020 et 19 mai 2022, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 2°,

Considérant l'intérêt de fixer les tarifs du camping municipal pour l'année 2026,

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

Les tarifs du camping municipal « le Moulin du Bidounet » pour l'année 2025 sont fixés comme suit :

Emplacements	Basse saison par nuit du 27/03 au 30/06 et du 01/09 au 26/10	Haute saison du 01/07 au 31/08
Rando/cyclo 1 personne	11,00 €	14,00 €
Emplacements 1 ou 2 avec véhicule	19,00 €	23,00 €
Electricité	5,00 €	5,00 €
Personne supplémentaire +12 ans (ou visiteur ou accès piscine jusqu'à 19h30)	5,00 €	6,00 €
Enfant 3/12 ans (ou visiteur ou piscine jusqu'à 19h30)	2,50 €	3,50 €
Animaux par séjour	3,00 €	3,00 €
Animaux par nuit en location	5,00 €	5,00 €
Véhicule supplémentaire ou garage mort	4,00 €	4,00 €
Douche uniquement	2,00 €	2,00 €
Caravane double-essieux (en plus du tarif journalier)	50,00 €	50,00 €
Services Camping-cars sans séjour (vidanges/eau) forfait 1h	3,50 €	3,50 €
Taxe de séjour/nuit/adulte	0,80 €	

Hébergements au mois	Basse saison du 1er au 30/31 de chaque mois sauf juillet/août
Coco Sweet 4 places	900,00 €
Tente 5 places	1 100,00 €

Hébergements	Basse saison par nuit du 27/03 au 30/06 et du 01/09 au 26/10	Haute saison par nuit du 01/07 au 31/08
Tente Moorea 2 places	35,00 €	45,00 €
Havana lodge 6 places	90,00 €	100,00 €
Bali lodge 5 places	85,00 €	95,00 €
Modern lodge 6 places	95,00 €	105,00 €
Coco Sweet 4 places	55,00 €	65,00 €
Tente 5 places	70,00 €	80,00 €
Taxe de séjour/nuit/adulte	0,80 €	

- 10% pour les agents municipaux et leur famille

- 5% dès 7 nuits en location et -10% dès 14 nuits en emplacements si paiement en totalité avant le 1er avril 2026

Hébergements	Basse saison par semaine du 27/03 au 30/06 et du 01/09 au 26/10	Haute saison par semaine du 01/07 au 31/08
Tente Moorea 2 places	220,50 €	283,50 €
Havana lodge 6 places	567,00 €	630,00 €
Bali lodge 5 places	535,50 €	598,50 €
Modern lodge 6 places	598,50 €	661,50 €
Coco Sweet 4 places	346,50 €	409,50 €
Tente 5 places	441,00 €	504,00 €
Taxe de séjour/nuit/adulte	0,80 €	

Prestations annexes	
Jeton machine à laver	5,00 €
Jeton sèche linge	4,00 €
Pastille lessive	0,50 €
Caution clé barrière ou clé frigo	20,00 €
Caution adaptateur	20,00 €
Location barbecue biogaz par nuit	6,00 €
Location barbecue biogaz par semaine	36,00 €
Kit draps jetables 1 personne	5,00 €
Kit draps jetables 2 personnes	7,00 €
Couette jetable 1 personne	8,00 €
Couette jetable 2 personnes	13,00 €
Location chapiteau association Moissac	80,00 €
Location chapiteau hors Moissac	150,00 €

ARTICLE 2 – DUREE

Les présents tarifs sont applicables à compter du 27 mars 2026.

ARTICLE 3 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 4 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 2 février 2026

Le Maire,



Romain LOPEZ